

**Stop au management  
par l'arbitraire !**

**Protocole « Parcours Professionnels,  
Carrières, Rémunérations » \***

Un PE, classe exceptionnelle Hors échelle (au chevron 3), est rémunéré à l'indice 972 (4 714,23 € brut). Un PE, au 11ème échelon de la classe normale, l'est à l'indice 673 (3 264,07 €), soit 299 points d'écart.

Cela équivaut donc à **une différence de traitement de 1450 € brut (1150,98 € net) pour deux PE qui peuvent avoir la même ancienneté de service !**

Certains osent encore prétendre que le PPCR est plus égalitaire que le précédent système de déroulement de carrière qui, lui, permettait à tous d'atteindre l'échelon terminal de leur grade.

**Le management par l'arbitraire est l'essence du PPCR ! Il faut en finir avec le pouvoir absolu des Recteurs et DASEN de bloquer ou de ralentir le déroulement de carrière par leur appréciation sur la valeur professionnelle basée sur une évaluation subjective et incontrôlable lors des entretiens de carrière !**

Le SNUDI-FO revendique l'abrogation du décret « évaluation - PPCR », et le rétablissement de promotions contrôlables par les délégués du personnel, sur la base d'un **barème clair et objectif, basé essentiellement sur l'Ancienneté Générale de Service (AGS)**.

\* Le protocole PPCR (qui concerne toute la Fonction publique) a été signé en 2016 par la CFDT, l'UNSA et la FSU. Ce protocole « légitime » également **le blocage de nos salaires** ; il prévoit « d'examiner la revalorisation du point d'indice au vu des indicateurs économiques » (p. 15). Ces indicateurs sont, entre autres, la croissance du Produit Intérieur Brut, les taux d'intérêts directeurs du crédit des Banques centrales, l'indice des prix à la consommation, le taux de chômage, le déficit budgétaire... Ainsi le gouvernement a-t-il toujours pu trouver un prétexte pour poursuivre le blocage de nos salaires durant tout le premier quinquennat de M. Macron.

**Prenez connaissance de notre dossier PPCR**

**Règles de passage à la hors classe :  
l'arbitraire, sans « rattrapage » possible !**

**Accès à la classe exceptionnelle :  
une parodie de barème !**

**Impact sur nos conditions de travail :  
le PPCR a ouvert la voie  
aux méthodes « managériales » :**

évaluations d'école, formation-formatage, mise en concurrence des personnels, formations dites en « constellations », multiplication de strates hiérarchiques intermédiaires, culture du « savoir se vendre »... qui visent à exercer une intolérable pression permanente sur les personnels...



ou sur notre site  
snudifo84.com

**EVALUATION PPCR  
DÉPRÉCIATION FINALE**



**FNEC FP**  
**FO**  
**ELECTIONS 2022  
PROFESSIONNELLES**  
du 1<sup>er</sup> au 8 décembre  
**JE VOTE FO !**

**le syndicat qui combat l'arbitraire**

Si vous jugez injuste l'appréciation portée sur votre valeur professionnelle par la DASEN, à l'issue de votre entretien de carrière

**vous pouvez faire une demande de révision de cette appréciation. Contactez les élus du personnel du SNUDI-FO, ils vous aideront à formuler votre requête.**

**Pétition nationale pour l'augmentation des salaires  
et des pensions, maintenant, pour tous, et sans contrepartie !**

L'inflation atteint aujourd'hui 6,5 % sur un an. Les prévisions pour la fin de l'année sont alarmantes car le seuil de 8%, voire plus devrait être atteint. L'augmentation des prix de l'alimentation, des loyers et des tarifs de l'énergie pèsent chaque mois un peu plus sur les revenus des ménages.

Alors que la valeur du point d'indice n'a été augmentée que de 3,5%, ce qui entérine un effondrement sans précédent pour tous les fonctionnaires, nous réaffirmons que l'augmentation doit être immédiate au vu de la situation, concerner la totalité des personnels, et qu'elle doit être sous forme indiciaire, c'est-à-dire comptant pour le calcul de la retraite.

Le ministre Ndiaye, après avoir fait miroiter une revalorisation de 10% pour tous les enseignants, annonce finalement que seuls les professeurs ayant 10 ans de carrière ou moins seraient concernés par cette « revalorisation » bien limitée, et qui ne serait effective qu'à partir de... 2023 !

**Quant aux autres personnels, ils ne sont même pas évoqués par le ministre !**

**Le ministre Ndiaye se moque des personnels et tente de les opposer les uns aux autres !**

Face à cette nouvelle provocation, nous exigeons :

- **Ouverture sans attendre de négociations dans la Fonction publique pour revaloriser tous les personnels par l'amélioration de la grille indiciaire dès 2022 !**
- **Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice *a minima* au niveau de l'inflation et ouverture de discussions pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans !**
- **Augmentation immédiate des pensions, a minima à hauteur de l'inflation !**

**Signez la pétition !**

Pour signer en ligne

Pour télécharger le texte

**STAGE ouvert à tous**  
**Vendredi 18 novembre**

**9h - 16h salle du Rex  
à Montfavet  
rue des paroissiens**

**Adaptation Scolaire et Scolarisation des élèves en  
situation de handicap, Inclusion scolaire systématique...**

***Les enseignants et AESH ne peuvent compenser  
ni porter la responsabilité des défaillances de l'État  
dans la scolarisation des élèves en situation de handicap !***

Pour tous, enseignants, directeurs d'école, élèves, ATSEM, AESH... les inclusions scolaires systématiques conduisent parfois à l'insécurité et à des conditions de travail intenable aussi bien pour les personnels que pour les élèves ! L'absence de statut des AESH, les PIAL viennent dégrader encore les conditions de travail. Les PE doivent s'improviser, en plus de leur charge de classe, enseignants spécialisés, éducateurs spécialisés, psy, assistants sociaux... En maternelle, où il n'y a quasiment pas de classe ou structure spécialisée, on assiste à la multiplication des inclusions... Le nombre de notifications MDPH non respectées ne cesse de croître et la situation se dégrade d'année en année...

**Au programme**

- Historique de la prise en charge du handicap en France
- Organisation de l'ASH et évolutions
- Inclusion scolaire contradictoire avec l'enseignement spécialisé ?
- Échanges sur des situations concrètes : que faire ?
- L'action syndicale et les outils à disposition des collègues - CHSCT

**Vous avez droit à 12 jours de stage  
de formation syndicale par an.**

Sur notre site [snudifo84.com](http://snudifo84.com)  
et notre page Facebook  
**les modalités d'inscription**

**Attention : vous devez signaler  
votre participation à l'Administration  
au plus tard 1 mois avant le stage.**

CTSD de rentrée du 6 septembre  
Compte-rendu de mandat des représentants FO

**FO n'a pas cautionné les mesures de carte scolaire de rentrée de la DASEN qui gèle des postes et ne répond à aucun des besoins urgents de notre département (ouverture de classes, postes de TR, décharges des directeurs de moins de 3 classes, AESH...)**

En préambule de ce CTSD de rentrée, le SNUDI-FO et le SNUipp-FSU ont fait une déclaration commune rejetant en bloc les évaluations d'école et soutenant les collègues qui refuseraient de les mettre en œuvre. Le SE-UNSA n'a pas jugé devoir répondre à la proposition de FO de faire cette déclaration commune.

La Directrice Académique n'a prononcé qu'**une seule ouverture de classe** à la maternelle La Cardelina à Saint Saturnin-les-Avignon alors que 6 autres ouvertures au moins sont nécessaires.

**Force Ouvrière a donc voté contre** ce projet de carte scolaire de rentrée qui ne répond pas aux besoins les plus criants. **Le SE-UNSA et la FSU se sont abstenus, le SIAES était absent... comme d'habitude.**

**Vote sur le projet de mesures de rentrée : 4 votes contre (FO), 5 abstentions (FSU et SE-UNSA)**

En s'abstenant à ce CTSD comme déjà au CTSD du 28 juin et au CDEN du 12 juillet derniers, la FSU et le SE-UNSA permettent à la DASEN de se dispenser de proposer un autre projet comme la réglementation l'impose si tous les syndicats votent contre. FO fait juges les collègues de cette position d'abstention, c'est-à-dire du **refus de se prononcer sur la carte scolaire du budget Blanquer** qui n'a répondu en rien aux besoins, et qui aggrave donc les conditions d'enseignement dans de nombreuses écoles.

Les représentants FO ont défendu toutes les demandes que leur avaient transmis des écoles. Ils sont intervenus pour que la directrice de l'école maternelle Cardelina de Saint-Saturnin les Avignon bénéficie de **l'augmentation de décharge (de 0,25 à 0,33) liée à l'ouverture de la 6<sup>ème</sup> classe** comme le dispose **le décret 2022-541 du 13 avril 2022** fixant le régime des décharges de service des directeurs d'école. Précisons que le préambule du décret indique qu'il entre en vigueur le lendemain de la publication au Journal Officiel, soit le 15 avril 2022.

La DASEN a refusé et annonce qu'elle « mettra en place **une aide ponctuelle** pour compléter de 0,25 à 0,33, si possible, par des remplacements ».

Le SE-UNSA puis la FSU, loin de s'insurger, ont simplement demandé un calendrier de ces éventuels remplacements. FO a dénoncé en séance le fait que la DASEN n'applique pas la règle d'attribution des décharges. FO a saisi le recteur du refus de la DASEN de respecter la réglementation. La décharge est due, elle doit être attribuée !

FO (rejoint par la FSU) a demandé l'ouverture d'une GS dédoublée supplémentaire à l'école maternelle la Trillade à Avignon. La DASEN a refusé prétextant qu'elle ne souhaitait pas de co-intervention. FO a rappelé que cette école fonctionnait l'an dernier à 5 GS et que cela n'avait pas posé de problèmes particuliers.

Le gouvernement communique sur des classes dédoublées à 12 maximum alors que sur le terrain les classes dédoublées, notamment de GS, sont à 17 élèves. **FO exige que les annonces ministérielles de classes à 12 élèves soient respectées.** Au-delà des classes dédoublées, FO revendique **l'abaissement partout des effectifs de toutes les autres classes à 24 élèves.**

**6 postes de Maître G restent vacants : la Directrice Académique refuse de les utiliser provisoirement pour ouvrir des classes ou créer des postes de TR.**

Depuis des années, ces postes G, restés vacants faute d'enseignants formés, sont utilisés pour des ouvertures à Titre Provisoire pour une année scolaire. A l'issue du mouvement 2022, ces 6 postes de maître G restent vacants mais **aucun appel à candidature n'a été fait par la DASEN.** Ces 6 postes sont donc des moyens non-utilisés. Seuls, les représentants FO ont demandé que ces 6 postes vacants soient utilisés pour l'année scolaire 2022-23 comme cela a toujours été fait dans le département.

La Directrice Académique répond que « ces postes ne peuvent pas servir de moyen provisoire car cela crée de la cavalerie (sic !) ». Pour la Directrice Académique, « la seule façon d'utiliser un poste G c'est de le fermer pour le transformer en un autre poste. » FO ne revendique pas la fermeture des postes G restés vacants mais leur utilisation comme moyens provisoires et la formation de maîtres G pour pourvoir ces postes.

La DASEN a expliqué qu'elle avait des consignes. FO a demandé si cela venait du Ministère. Pas de réponse claire ! Les représentants FO ont dénoncé cette non-utilisation de postes budgétaires. La Directrice Académique est restée sur sa position. **Alors que des écoles ont besoin d'ouverture de classes, de TR, la DASEN refuse d'utiliser ces postes.** Pour FO, c'est inacceptable !

Face à notre demande d'augmentation du nombre de **départs en formation CAPPEI** afin de pourvoir ces postes G, la DASEN répond que tous les enseignants spécialisés sur le département ne sont pas sur postes spécialisés et qu'elle n'a donc pas besoin d'envoyer des collègues en formation parce que, selon elle, « tout enseignant détenteur d'un CAPA-SH ou d'un CAPPEI peut occuper un poste G. »

Si des postes G demeurent vacants au détriment des élèves qui ont besoin de cette aide spécialisée, c'est donc, pour la DASEN, la faute des collègues. Cette rhétorique est inadmissible. La réalité, c'est que depuis 15 ans le ministère a réduit les RASED, aggravant les conditions de travail sur ces postes, et économisé sans vergogne sur la formation d'enseignants spécialisés alors que les collègues volontaires pour partir en formation ne manquent pas.

**École Gabi Gimenez : encore 2 postes non utilisés !**

Les représentants FO sont intervenus sur la situation de l'école Gabi Gimenez-école des gens du voyage- à Avignon. Pour la Directrice Académique, cette école « n'existe pas puisqu'il n'y a pas d'enseignants ». FO a rappelé que les 2 postes d'enseignants n'avaient jamais fait l'objet d'une fermeture lors des CTSD précédents et qu'il y avait donc 2 postes non utilisés, 2 moyens qui pourraient servir à ouvrir des classes ou des postes de TR ! La Directrice Académique répond « qu'il faut qu'elle regarde ». A ce jour, pour FO, il y a donc 8 postes non utilisés par la DASEN de Vaucluse !

Lors de l'examen des questions diverses, FO a demandé combien d'enseignants inscrits sur la Liste Complémentaire ont été recrutés. La DASEN a indiqué que 5 collègues à 100% ont été recrutés plus 1 collègue à 50%. Le Recteur a autorisé le recrutement de 7 listes complémentaires à 100% et 1 liste complémentaire à 50% pour le Vaucluse.

Alors que des TR sont déjà positionnés sur des postes vacants, ce recrutement de listes complémentaires est insuffisant. FO a revendiqué le **ré-abondement de cette liste** de seulement une cinquantaine de candidats à hauteur des besoins, en rappelant qu'il y a quelques années, la Liste Complémentaire du CRPE représentait 150% du nombre d'admis sur la Liste Principale.



Vos représentants FO au CTSD : Tanguy LANGLET, Frédéric SAVAL, Cécile BERNAL, Blaise LAURENT et Sophie FARRET-GRAVEZ

66 % de la cotisation est déductible de votre impôt. Un reçu vous sera adressé pour votre déclaration de revenus.

**L'adhésion peut se faire en ligne :**  
<https://boutique.macotisation.fr/formulaire/SNUDI-FO-Vaucluse/Adhesion-au-SNUDI-FO-vaucluse/YbLYYBdr>

**COTISATIONS DE BASE**  
 Les collègues stagiaires (PES) débutent au 1<sup>er</sup> échelon P.E. Ils sont promus au 2e à la sortie de l'INSPE.

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof. des Ecoles	80 €			163 €	169 €	173 €	182 €	192 €	203 €	216 €	230 €
P.E. hors classe	203 €	213 €	225 €	240 €	254 €	266 €	270 €				
P.E. classe exceptionnelle	236 €	250 €	260 €	275 €	1er chevron	2e chevron	3e chevron				
								295 €	305 €	315 €	

ECHELONS	10	11
Instituteurs	172 €	185 €

**MAJORATIONS**

Enseignants ASH et PEMF	+ 7 €
PEMF IEN - PEMF CPD	+ 12 €
Chargé d'école	+ 3 €
Directeur 2 - 4 classes	+ 7 €
Directeur 5 - 9 classes	+ 11 €
Directeur 10 classes et plus	+ 14 €

**Temps partiel : cotisation au prorata du service effectué (50 %, 75 %, 80 %... de la cotisation)**  
**En disponibilité ou en congé parental : 33 €**  
**AESH : 50 € RETRAITÉ : 75 €**

L'abonnement à l'Ecole Syndicaliste Vaucluse est compris dans la cotisation annuelle

Chèque(s) à l'ordre de « **SNUDI-FO 84** »  
 Plusieurs versements possibles (10 maximum) prélèvement des chèques aux dates que vous indiquerez.  
 A retourner à :  
**SNUDI-FO B.P. 80010**  
**20 avenue Monclar**  
**84004 AVIGNON cedex 01**

Cotisation de base ..... + Majoration ..... = ..... €

**Bulletin d'adhésion**

Nom : ..... Prénom : .....

Corps : Instit. - P.E. - PE Hors classe - PE Classe Exceptionnelle - PES - AESH

Fonction : Adjoint - Directeur - PEMF - ASH - autre : ..... à titre : définitif / provisoire

Echelon : ..... Date de passage : ..... Date de naissance : .....

Ecole - localité : mat/élém/primaire ..... Tél. ....

Adresse personnelle .....

Téléphone personnel mobile : ..... Téléphone personnel fixe : .....

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SNUDI FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier.

**E-mail personnel :**  
 déclare adhérer au SNUDI-FO  
 Date et signature

**L'adhésion vaut pour 1 an à compter de la réception du formulaire.**  
 La syndicalisation s'effectue tout au long de l'année, année scolaire ou année civile indistinctement.